

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée LeBlanc	Numéro de permis 2021121	Date d'inspection Le 24 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Adorable		Numéro de téléphone (506) 758-9972	
Adresse 215 chemin Lac Memramcook NB E4K 1R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de la visite de la Mentore en assurance de la qualité, les enfants se préparaient pour aller dehors. L'éducatrice encourage les enfants de s'habiller seule et félicite ceux qui essaient de s'habiller seule même s'il ne réussissent pas tout à fait. Lorsque les enfants étaient dehors, il y a eu observation de l'éducatrice qui se place au niveau de l'enfant et discute avec eux.

La cours extérieur a été vérifié. La vérification de la surface protectrice des modules fixes devront être vérifiés et ajustés au besoin lorsque la neige sera disparue et que le sol sera dégelé.

Le plan d'entretien (fiche de vérification) du parc extérieur a été complété pour le mois de mars.

Les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs ont été fait à chaque moi jusqu'à présent.

Un registre d'incident est tenu.

Au sujet des rapports d'incidents, l'exploitant affirme ne pas avoir eu des incidents à déclarations obligatoire depuis son ouverture. Une discussion avec la Mentore en assurance de la qualité a eu lieu et des explications ont été donné dans le cas d' un incident à déclaration obligatoire, l'exploitant devra envoyer un rapport d'incident à la MAQ dans un délais de 24heures. Pour plus d'information ou des exemples de déclarations obligatoire-rapports d'incident veuillez faire la lecture de la section à cet effet dans le manuel de l'exploitant (article 51 (3) (c)).

original signé par
Paula Morin

Le 24 mars 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Josée LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2022

Date